

TS2E

La lettre Travail, Solidarités,
Économie, Emploi

Actualités

Lancement de la concertation «Faire de la France le leader de l'industrie verte

Donnez-nous votre avis



Pour renforcer l'attractivité et la compétitivité de la France et répondre à l'ambition du Gouvernement de placer les enjeux climatiques au cœur de son action, l'industrie verte doit faire l'objet d'un soutien efficace, rapide, et massif. Le projet de loi Industrie verte, qui sera porté prochainement par Bruno Le Maire, est la nouvelle étape du combat engagé depuis 2017 en faveur de la croissance de l'économie française. Il répond à deux objectifs :

1. que la France soit championne de toutes les technologies de rupture pour la décarbonation : hydrogène, pompes à chaleur, énergies renouvelables, batteries, semi-conducteurs.
2. accompagner l'ensemble de l'industrie française dans sa décarbonation (ce secteur représente aujourd'hui 19% des émissions de gaz à effet de serre françaises).

Durant trois mois, 11 pilotes, parlementaires, élus locaux, et chefs d'entreprises, ont rencontré, auditionné et recueilli les idées et propositions de plus de 300 acteurs de l'écosystème industriel français. Cette phase de consultation ambitieuse a abouti à 8 propositions, organisées en quatre thèmes : Faciliter – Favoriser – Financer – Former.

Une démarche de co-construction est d'ores et déjà lancée pour accélérer le déploiement et le développement de l'industrie verte en France.

Vous êtes invités à donner votre avis sur des mesures concrètes, en répondant à la concertation accessible via ce lien : industrieverte.make.org

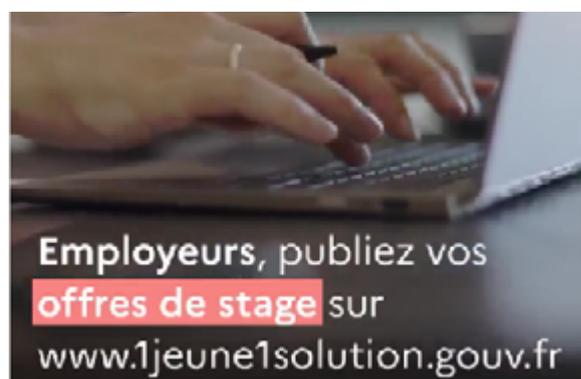
Ma boîte à outils

**Vous souhaitez inscrire vos achats dans une démarche inclusive ?
Rendez-vous sur**



1217 acheteurs inscrits, 8995 prestataires référencés

Le [site du marché de l'inclusion](#), issu de la plateforme dédiée à l'inclusion, accompagne les entreprises souhaitant acheter auprès des structures de l'insertion sociale et du handicap. Depuis plusieurs années, des organisations reconnues ont développé une expertise pour les aider dans leur démarche d'achat inclusif. À découvrir sur ce site dédié, en version bêta.



Information



Faciliter et accélérer le développement de solutions numériques des entreprises industrielles de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

DEDIHCATED BFC propose aux PME industrielles régionales une offre de services adaptée pour les accompagner dans leur transformation digitale. L'EDIH (European Digital Innovation Hub) a été lancé le 4 avril 2023.

Le projet a été construit et organisé pour répondre aux besoins d'une PME à chacune de ses étapes dans un parcours global, en prenant pour appui la réalisation préalable (et accompagnée) d'un diagnostic de maturité digitale.

DEDIHCATED BFC propose aux entreprises régionales un premier niveau de services débouchant sur 3 parcours avancés :

1. Le parcours 1 : de la donnée à l'intelligence artificielle pour la gestion d'entreprise
2. Le parcours 2 : la digitalisation des activités et des processus de production vers le jumeau numérique
3. Le parcours 3 : identification des partenaires et des financements potentiels

Plus d'informations sur l'offre de services de DediHCATED :

[Les services - Pôle Véhicule du Futur](https://vehiculedufutur.com)
(vehiculedufutur.com)

Diag Cybersécurité

94 % des entreprises françaises annoncent avoir fait l'objet d'une attaque dans les 12 derniers mois

70 % des intrusions sont liées à une action humaine effectuée par un membre de l'entreprise.

Vous souhaitez travailler sur la cybersécurité de votre entreprise pour vous prémunir des risques de cyberattaques et assurer la pérennité de votre activité ?

Et vous ne savez pas par où commencer ?

Bpi France vous propose une mission de conseil sur 4 jours pour vous accompagner dans les premiers pas

essentiels de la sécurisation de votre entreprise.

Grâce à l'intervention d'un consultant habilité par Bpifrance, le Diag Cybersécurité vous permet de dresser un état des lieux de l'exposition de votre entreprise aux risques cyber et de définir un plan d'action priorisé afin de mieux vous protéger.

Coût : 2 200 € HT aux entreprises intéressées (dispositif subventionné à 50%).

Informations via [Diag Cybersécurité \(bpifrance.fr\)](https://bpifrance.fr)

Amortisseur électricité

La date butoir pour envoyer l'attestation afin de bénéficier de l'amortisseur électricité sera reportée au 30 juin.

Les PME qui feront la demande pour en bénéficier verront l'amortisseur électricité s'appliquer rétroactivement pour les mois passés.

Les cinq pôles de compétitivité de Bourgogne-Franche-Comté relabellisés par l'État

Le 27 mars 2023, les ministres Bruno Le Maire et Roland Lescure, aux côtés de Carole Delga, présidente de l'Association des Régions de France, ont annoncé les lauréats à l'appel à candidatures pour la phase V des pôles de compétitivité.

Les cinq pôles de compétitivité (de BFC) relabellisés jusqu'en 2026 sont les suivants :

- Nuclear Valley ;
- PMT (anciennement Pôle des microtechniques) ;
- Pôle Véhicule du futur ;
- Polymeris ;
- Vitagora.

Un nouveau pôle dédié à la transition carbone des infrastructures de transport des personnes, des biens & des fluides (eau, gaz, électricité, datas), Infr@2050, implanté sur les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes et de Bourgogne-Franche-Comté, est labellisé pour une période de deux ans.

Cette annonce nationale signe le succès de la politique de filières et d'innovation portée par la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre de sa compétence économique. En effet, **la Région soutient ces pôles et contribue à leur fonctionnement sur son budget propre à hauteur de 1,2 M€ par an, et gère la dotation de l'État de 245 000 €.**

L'innovation en Bourgogne-Franche-Comté

Historiquement implantés en Bourgogne-Franche-Comté, ces pôles sont des acteurs centraux de l'écosystème régional d'innovation et sont reconnus pour leur capacité à faire émerger des projets d'innovation collaboratifs et individuels. Ils regroupent 650 entreprises adhérentes et accompagnent et labellent près d'une centaine

de projets d'innovation par an. 80 projets ont été par ailleurs financés par les fonds européens sur la période 2019-2022.

Leur action est adossée aux domaines de spécialisation définis dans la Stratégie régionale de l'innovation (RIS 3). Certains pôles sont par ailleurs porteurs d'actions dédiées à la structuration des filières qu'ils représentent et à l'information sur les priorités régionales (transition numérique et industrie du futur, décarbonation de l'industrie, accès des PME aux financements européens, formation et adaptation des compétences...). Ils contribuent enfin activement au déploiement de la politique des filières stratégiques régionales : matériaux et procédés avancés, mobilités, hydrogène, santé et soins individualisés, alimentation durable, microtechniques et systèmes intelligents.

Franck Robine, préfet de région et Marie-Guite Dufay, présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, se félicitent du travail partenarial qui a pu être conduit entre les services de la Région et de l'Etat pour faire aboutir cet appel à candidatures et pour permettre aux pôles de compétitivité de viser l'excellence dans des secteurs clés d'avenir et de contribuer plus encore à la souveraineté économique de notre pays.

L'innovation sera la clé de la réindustrialisation durable et verte de notre pays. Sans elle, pas de décarbonation de l'industrie, et sans elle pas non plus de maîtrise des solutions de la transition écologique. C'est pourquoi la phase V des pôles de compétitivité, placée sous le signe de la réindustrialisation verte, doit permettre à nos startups, TPE-PME et ETI de renforcer leur croissance, leur capacité d'innovation, leurs partenariats industriels, leur visibilité et leur capacité de projection à l'international.

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à la DREETS : 5 Place Jean Cornet - 25041 Besançon cedex ou par courriel à bfc.communication@dreets.gouv.fr

